

Exemption liée au revenu pour une année de production anormalement faible

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Année d'imposition foncière : 2025

Si votre revenu agricole brut était inférieur à 7 000 \$ en 2023 en raison de circonstances inhabituelles, vous pouvez demander d'être exempté de l'exigence de fournir un numéro du Programme d'inscription des entreprises agricoles. Vous devrez démontrer pourquoi le revenu agricole brut était inférieur à 7 000 \$, et comment l'entreprise agricole générera un revenu annuel d'au moins 7 000 \$ au cours des prochaines années.

Section A : Qui exploite le bien-fonds?

Choisir l'une des options suivantes :

Propriétaire du bien-fonds

À la section B, inscrire le numéro de rôle de tous les biens-fonds que vous possédez et que vous exploitez.

Agriculteur locataire

À la section B, inscrire le numéro de rôle des biens-fonds que vous exploitez et qui appartiennent à un seul propriétaire. Si vous exploitez des biens-fonds qui appartiennent à différents propriétaires, remplir un formulaire distinct pour chaque propriétaire.

Section B : Renseignements sur le propriétaire du bien-fonds

Nom du ou des propriétaires du bien-fonds	Numéro de téléphone principal de l'entreprise	

Numéro de rôle du ou des biens-fonds (disponible sur l'Avis d'évaluation foncière envoyé au propriétaire par la SEFM)

Joindre des pages additionnelles au besoin.

Section C : Renseignements sur l'agriculteur locataire (le cas échéant)

Nom de l'agriculteur locataire	Numéro de téléphone principal de l'entreprise	
Adresse postale de l'entreprise (inclure le numéro municipal et le nom du chemin)	Adresse électronique de l'entreprise	
Ville	Province	Code postal

Section D : Demande d'exemption

Indiquer quelles sont les circonstances qui ont entraîné la diminution du revenu agricole brut en deçà de 7 000 \$ en 2023.

Inscrire votre revenu agricole brut lors des trois années d'imposition précédentes (tel qu'il a été déclaré dans votre *État des résultats des activités d'une entreprise agricole*, T2042 ou T1163).

Année d'imposition	Revenu agricole brut
2023	
2022	
2021	

Section E : Plan de production

Grandes cultures et légumes (le cas échéant)

Inscrire la production prévue de grandes cultures et de légumes ainsi que les ventes que vous prévoyez de faire au cours des deux prochaines années. Transférer le total des ventes prévues pour chaque année à la **section F**.

Culture	2024				2025				
	Acres	Rendement	Valeur par unité	Ventes prévues	Acres	Rendement	Valeur par unité	Ventes prévues	
	Ventes totales prévues					Ventes totales prévues			

Joindre des pages additionnelles au besoin.

Bétail, volaille, œufs et produits laitiers (le cas échéant)

Inscrire les ventes prévues de bétail, de volaille, d'œufs et de produits laitiers pour les deux prochaines années. Transférer le total des ventes prévues pour chaque année à la **section F**.

Type de bétail ou de produit agricole	2024				2025				
	Stock de départ d'animaux ou d'unités	Nombre d'animaux ou d'unités qui seront vendus	Valeur par animal ou unité	Ventes prévues	Stock de départ d'animaux ou d'unités	Nombre d'animaux ou d'unités qui seront vendus	Valeur par animal ou unité	Ventes prévues	
	Ventes totales prévues					Ventes totales prévues			

Joindre des pages additionnelles au besoin.

Section F : Revenus et dépenses agricoles

Inscrire les ventes et les dépenses prévues pour les deux prochaines années. **Note** : Le cas échéant, les ventes totales doivent correspondre aux chiffres inscrits à la **section E**.

Ventes	Ventes prévues en 2024	Ventes prévues en 2025
Bétail, volaille, œufs et produits laitiers (de la section E)		
Grandes cultures et légumes (de la section E)		
Arboriculture, horticulture et pépinières		
Autres revenus agricoles (veuillez préciser)		
Ventes totales prévues		

Dépenses	Dépenses prévues en 2024	Dépenses prévues en 2025
Bétail acheté		
Aliments pour animaux, suppléments		
Honoraires de vétérinaire et de droit de monte		
Semences, végétaux		
Engrais, chaux, etc.		
Plantation, taille, etc.		
Pesticides		
Défrichage, nivellement, drainage de terrains		
Réparations aux bâtiments et aux clôtures		
Essence, carburant diesel et huile		
Autres dépenses agricoles (veuillez préciser)		
Dépenses totales prévues		

Joindre des pages additionnelles au besoin.

Section G : Accord et signature

Je comprends, j'accepte et je certifie que :

- Je respecterai toutes les exigences de la *Loi sur l'évaluation foncière* et du Règlement de l'Ontario 282/98 : Dispositions générales.
- L'entreprise agricole exploitée sur le bien-fonds respecte toutes les exigences de la loi.
- Il m'incombe d'informer immédiatement Agricorp de :
 - Tout changement concernant la propriété, le nom ou l'adresse.
 - Tout autre changement de situation relativement au maintien de l'admissibilité du bien-fonds dans le cadre du programme.Le défaut d'aviser Agricorp de tout changement de situation peut entraîner le retrait de votre bien-fonds du programme.
- La soumission de renseignements faux ou trompeurs dans ce formulaire pourrait entraîner le refus de cette demande et d'autres demandes futures que je pourrais présenter en mon nom, au nom d'une autre personne, ou au nom d'une autre personne qui entretient avec moi une relation commerciale agricole quelconque dans le cadre de laquelle serait présentée cette demande en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière*, ou pourrait faire en sorte qu'une exemption reçue à la suite de la présentation de renseignements faux ou trompeurs soit révoquée et que tout paiement reçu en raison de cette exemption devrait devoir être remboursé.
- Les renseignements contenus dans ce document, ou qui sont soumis à Agricorp dans le cadre du programme ou dans le cadre d'autres programmes administrés par Agricorp ou le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), peuvent être partagés entre Agricorp et tout ministère ou organisme gouvernemental, la Société d'évaluation foncière des municipalités, et les municipalités, et ce, à des fins d'administration, de vérification et d'évaluation du programme.
- Tous les renseignements soumis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Signature du demandeur (non exigée pour les formulaires envoyés par courrier électronique)	Poste/titre (si vous signez au nom d'une société par actions ou d'une succession)	Date (AAAA/MM/JJ)
X		

Notes

La soumission du présent formulaire de demande par courrier électronique sera traitée comme équivalant à une signature électronique. Les demandes d'exemption liée au revenu sont soumises à des vérifications. Des documents justificatifs doivent être fournis sur demande.

Section H : Soumission du formulaire dûment rempli et des documents justificatifs

Joindre une copie des documents suivants comme preuve de votre revenu en 2023 :

Propriétaires uniques et sociétés en nom collectif ou en commandite :

- Formulaire T1 générale 2023 – Déclaration de revenus et de prestations (page 1 et page indiquant le revenu agricole brut – ligne 168), et
- Formulaire T2042 2023 – État des résultats des activités d'une entreprise agricole (pages 1 à 4), ou
- Formulaire T1163 2023 (pages 1 à 5)

Sociétés par actions :

- Formulaire T2 2023 – Déclaration de revenus des sociétés (pages 1 et 3), et
- État des résultats et des dépenses de 2023

Courrier, télécopieur ou courriel

Agricorp
1 Stone Rd. W.
C.P. 3660, succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
Télec. : 519 826-4118
contact@agricorp.com

Des questions?

1 888 247-4999
agricorp.com
contact@agricorp.com
ATS : 1 877 275-1380
Formats accessibles disponibles

Avis de collecte de renseignements personnels : Agricorp recueille des renseignements personnels pour le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de son règlement. Les renseignements personnels serviront à déterminer l'admissibilité au programme et ils seront partagés avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ainsi qu'avec la Société d'évaluation foncière des municipalités. Les renseignements personnels sont traités conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Veuillez adresser vos questions concernant la collecte des renseignements au conseiller à la protection des renseignements personnels et agent chargé de la conformité d'Agricorp, C.P. 3660, succ. Centrale, Guelph ON N1H 8M4, Téléphone : 1 888 247-4999 ou par courrier électronique à l'adresse ian.cowbrough@agricorp.com.